

La situation du dialogue social chez PARKEON et les dysfonctionnements des instances représentatives nous ont conduit à interpeller directement notre PDG. Voici le courrier envoyé:

PARKEON
Mr Bertrand Barthélemy, Président Directeur Général
100 avenue de Suffren
75015 Paris

Monsieur Barthélemy,

Dans [mon courrier en date du 12/07/2013](#) je vous alertais sur la situation du dialogue

Dans ce courrier je mettais également l'accent sur le rôle principal de la fonction de DRH, de mon point de vue, qui est de définir le périmètre de la fonction de DRH, qui est trop large, de mon point de vue.

Aujourd'hui je vais encore après porter un peu d'eau à la mise en application effective de ce projet Lille. L'information/c

Lors du comité d'entreprise du 10 juillet 2013, la DRH a été présentée comme étant un département important. Elle a été présentée comme étant un département important.

Je rappelle que la DRH fait également partie du COMEX (la plus haute instance dirigeante de Parkeon)

Je vous avais alerté sur le périmètre très étendu que doit couvrir cette fonction.

- 1- Donc ceci m'amène à vous demander, comment estimez-vous son périmètre ?
- 2- Peut-il raisonnablement être tenu dans des conditions normales de travail ?
- 3- Mesurez-vous les conséquences pour l'entreprise ?

Par contre le Président du Comité d'entreprise, mandaté par vos soins, n'était pas, a priori, non plus inf

4-

Donc, ce qui m'amène à vous demander si la personne que vous avez mandaté

5-

Avez-vous une volonté de maintenir le président du Comité d'entreprise dans l'i

Merci de répondre à ces questions importantes.

Le 03/10/13 Le délégué syndical CFDT